

Édito



2025 : soyons offensif-ves et créatif-ves

2024 est enfin terminée. De quoi nous souviendrons nous ? D'une instabilité politique jamais connue sous la Vème République, d'une succession de 1er Ministre et de ministres de l'éducation nationale qui semblent à chaque fois découvrir la gravité de la situation, des résultats plus qu'inquiétants de l'extrême droite presque au bord du pouvoir et d'un contexte international franchement anxiogène.

Au milieu de tout ça, quelques raisons de sourire et notamment lorsque l'on repense avec une certaine nostalgie à notre printemps de lutte qui a mis au-devant de la scène notre profession si souvent oubliée, méprisée.

A la clé, nous avons obtenu une revalorisation avoisinant la prime Ségur mais loin de nous en satisfaire, nous avons continué le combat tant au niveau national à travers les audiences et instances, que localement en multipliant les actions.

C'est dans ce cadre que le SNUASFP FSU a notamment déposé un préavis de grève le 18 novembre dans l'enseignement supérieur.. L'inacceptable injustice causée aux collègues assistantes sociales y intervenant, devait être réparée. Elle l'a été !

Détermination et combativité, voici les deux mots sur lesquels le SNUASFP FSU s'appuie pour porter toujours plus loin nos revendications.

- Au Ministère -à la DGESCO et à la DGRH -pour marteler qu'une meilleure reconnaissance de notre profession s'impose, pour rappeler aussi le rôle déterminant qu'elle joue dans les établissements ou auprès des personnels.

Le dossier EVARS qui a fait l'actualité des dernières semaines est à ce titre emblématique, c'est pourquoi nous avons décidé d'y consacrer un dossier spécial dans ce numéro.

- Dans les académies, pour combattre les réorganisations de service à la hussarde et obtenir l'application des textes réglementaires lorsque cela est nécessaire

- Dans les instances de concertation autour du travail social

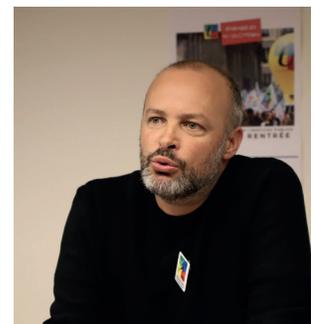
A n'en pas douter ce travail inlassable portent ses fruits (même s'ils restent évidemment insuffisants) et les idées infusent comme le dernier rapport de la Défenseure des Droits le prouve. Claire Hédon préconise, en effet, de revaloriser les assistantes sociales scolaires et la création d'un service social dans le 1er degré, revendication

que porte le SNUASFP FSU depuis de nombreuses années.

Bien sûr, ce n'est pas encore suffisant, beaucoup reste à faire !

2025 sera donc encore une année offensive, une année créative aussi puisqu'il est de notre responsabilité de chercher toujours de nouveaux moyens de peser dans le débat.

C'est pourquoi par exemple, nous avons décidé de dématérialiser notre revue et de la rendre plus interactive et plus accessible en la publiant sur notre nouveau site internet. C'est pourquoi nous continuons à œuvrer pour nous rassembler largement, pour faire vivre l'intelligence collective, multipliant ainsi le croisement des regards et l'émergence d'idées nouvelles mises en débat.



Brice CASTEL
Secrétaire Général



BULLETIN D'ADHESION 2024-2025

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
 Fédération Syndicale Unitaire
 22 rue Malmaison – 93170 Bagnolet
 Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
 Mèl : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.fr

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code postal _____
 Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
 Grade _____ Echel. _____ Indice _____ MAIL: _____
 Situation administrative :
 Titulaire Disponibilité Détaché(e) Temps partiel _____ %
 Stagiaire Contractuel(le) Retraité(e)



Vous avez le choix de recevoir la revue POUR de la FSU, par voie dématérialisée ou postale
 Merci de cocher l'option choisie : VOIE DEMATERIALISEE VOIE POSTALE

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique : Etat Territoriale Hospitalière
 Education Nationale Autres
 Etablissement _____ Service d'affectation _____
 Ville d'exercice _____ Code postal _____
 Académie (si éducation nationale) _____ Région _____
 Tél 1 Pro _____

J'accepte de fournir au SNUASFP-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP FSU

Tableau des cotisations 2024-2025

Assistant.e de service social des administrations de l'État

Grade 1														
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Indice	395	409	420	431	445	457	470	487	507	528	551	571	581	597
Cotisation	105	110	110	115	125	130	135	140	150	155	165	175	175	180
Coût réel	35,7	37,4	37,4	39,1	42,5	44,2	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	59,5	61,2

Grade 2											
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice	438	453	467	483	502	527	550	571	590	610	632
Cotisation	120	125	135	140	150	155	165	175	180	185	190
Coût réel	40,8	42,5	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	64,6

Conseiller.e technique de service social des administrations de l'État

Grade 1												
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice	443	460	476	493	510	534	553	571	595	616	645	663
Cotisation	125	135	140	145	150	155	165	175	180	185	195	200
Coût réel	42,5	45,9	47,6	49,3	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	66,3	68

Grade 2								
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indice	541	566	584	608	625	650	674	685
Cotisation	160	170	180	185	190	195	200	205
Coût réel	54,4	57,8	61,2	62,9	64,6	66,3	68	69,7

Etudiant.e.s/contractue l.l.e.s	25
Retraité.e.s	110
Temps partiel	Cotisation x temps partiel (%)

Important : la cotisation réglée ouvre droit à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % (voir coût réel indiqué dans les tableaux de cotisation)

REGLEMENT PAR CHEQUE
 Nombres de chèques 1 2 3
 Montant réglé :
 PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :
 de 3 à 5 mensualités selon la date d'arrivée !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
 à compléter

Nom et prénom

Adresse

.....

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

.....

.....

.....

Code international identification de votre banque - BIC

.....

A envoyer accompagné d'un RIB avec votre bulletin d'adhésion à : SNUASFP FSU
 22 rue Malmaison
 93170 Bagnolet

Le.....

Signature



evars

Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle : Un dossier chaud bouillant

L'Education à la vie affective relationnelle et sexuelle occupe largement les débats publics depuis novembre dernier, moment où les nouveaux programmes devaient être présentés au Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Les péripéties politiques ont reporté les échéances mais le sujet reste ouvert entre d'une part l'instrumentalisation par quelques mouvement politiques et religieux et d'autre part de vraies inquiétudes chez certaines familles, le tout sur un fond de défiance à l'égard de l'institution Ecole.



Ce n'est bien sûr pas la première fois que ce débat existe puisque le premier projet de circulaire sur l'éducation sexuelle date de... 1937 et se retrouvera bloqué par une forte opposition des parents d'élèves.

Le passionnant ouvrage d'Yves Verneuil « une question chaude : histoire de l'éducation sexuelle à l'école » (France XXe-XXIe siècle) publié en 2023 explore d'ailleurs ce sujet en articulant plusieurs temporalités.

D'abord le temps long, qui pose toujours les mêmes grandes questions : L'éducation sexuelle est-elle du ressort de l'école ou uniquement de la famille ?

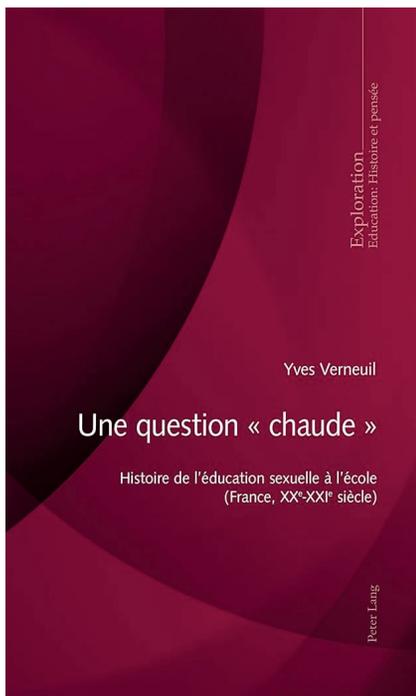
Relève-t-elle de l'instruction ou bien de l'éducation c'est-à-dire l'inculcation de valeurs et la prescription ou la proscription de comportement ?

Doit-elle débiter avec la puberté ou beaucoup plus tôt ?

Est-il possible ou même souhaitable de donner collectivement la même éducation à des élèves d'une même classe d'âge mais dont la maturité, la personnalité, la sensibilité, les intérêts et l'histoire personnelle diffèrent chez chacun ?

Yves Verneuil détaille par ailleurs l'évolution des contextes socio culturels et politiques qui les uns après les autres conduisent à reformuler les raisons de l'utilité d'une éducation sexuelle à l'école.

Ainsi au début du XXe siècle, l'un des objectifs assignés par ses promoteurs étaient de mettre en garde les jeunes contre les maladies vénériennes telles que la syphilis.



Dans l'entre deux guerres, des mouvements hygiénistes, libertaires, féministes développent les raisons qui leur sont propres pour instaurer cet enseignement.

Dans les années 1960-1970, il s'agit d'accompagner la liberté sexuelle qui autorisent la révolution contraceptive et la mixité instaurée dans les établissements primaires et secondaires.

Depuis les années 1980 le sida remet à l'ordre du jour l'utilité d'une information des jeunes sur ses dangers et les moyens de s'en préserver.

Aujourd'hui, dans une société multiculturelle et connectée, l'éducation sexuelle dénommée depuis 2018 « éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité » se voit attribuer de nouvelles missions, de nouvelles ambitions qui viennent nécessairement se confronter à l'épineuse question des moyens humains et de la formation.

Et cette question des moyens, les assistantes sociales scolaires ne

cessent de s'y confronter car elles doivent systématiquement se diviser sur plusieurs établissements et répondre en premier lieu aux problématiques individuelles des élèves.

Pourtant comme le rapport de la CIVISE en 2023 le préconise, l'intervention de prévention collective tend à être privilégiée, en particulier avec des personnels formés, qualifiés sur les thématiques des agressions sexuelles, de l'inceste, de la protection de l'enfance. Le diplôme d'état des assistants sociaux allie ces deux spécialités : l'intervention et l'accompagnement individuel ainsi que l'intervention collective globale.

Néanmoins une formation plus spécifique sur ces thématiques et la manière dont elles doivent être abordées avec un regard pluridisciplinaire reste une nécessité dans la formation continue.

Albine CAILLIE

L'Education à la sexualité : ça ne date pas d'hier !

Les dates importantes :

- 1973

Circulaire Fontanet du 23 juillet : début des cours d'information et d'éducation sexuelle. Elle distingue l'enseignement scientifique et biologique (procréation) intégrée dans le programme du secondaire et obligatoire et une éducation sexuelle facultative en dehors des cours avec l'accord parental
- 1996-1998

Circulaire sur l'éducation à la sexualité au collège en particulier dans les classe de 4eme et de 3eme . Les actions de sensibilisation et de prévention des risques liés au sida se développent ainsi qu' « une véritable éducation à la sexualité et à la responsabilité »
- 2001

Loi du 4 juillet sur l'IVG ; l'éducation à la sexualité devient obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées (au moins 3 séances par an). Elle ajoute à la prévention les questions sociétales (égalité filles garçons, violences sexuelles, pornographie...). L'EAS entre dans le code de l'éducation (article L121-1 et L312-16)

Les établissements scolaires interviennent « assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à la formation au respect du non consentement ». Une sensibilisation à l'enfance maltraitée, aux violences intrafamiliales à caractère sexuel, intègre l'emploi du temps des élèves des écoles, des collèges et des lycées
- Loi 2010
- 2018

Circulaire du 12 septembre qui rappelle aux recteurs d'académie que l'EAS est obligatoire. Elle rappelle les différents aspects (biologique, psychologique, émotionnel, juridique et social). La maternelle n'apparaît plus dans le texte. L'EAS est définie et organisée dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- 2019

Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2019-2022 qui prévoit une évaluation de la politique publique d'éducation à la sexualité, dès 2020, pour étudier son impact et le cas échéant améliorer son contenu et son déploiement effectif
- 2022

Le haut conseil à l'égalité pointe « les 20 ans de retard » de l'éducation nationale en matière d'éducation à la sexualité. « L'absence d'éducation à la vie sexuelle et affective favorise le sexisme qui est lui même l'antichambre des violences ». face à l'augmentation de cette violence chez les jeunes, l'institution appelle à un plan d'urgence de l'égalité à l'école
- 2023

Publication le 17 novembre du rapport de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE) ; recours le 2 mars de plusieurs associations dont le planning familial contre l'Etat pour manquement à son obligation d'éducation à la sexualité (loi 2001)
- Sept 2024

Avis du conseil économique, social et environnemental (CESE) selon lequel l'obligation de l'éducation à la sexualité (2001) n'est pas appliquée. Le texte pointe la « frilosité » des autorités « qui souhaitent éviter les controverses » alors que l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité doit « s'inscrire dans une politique de santé publique et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles »
- Nov 2024

Premier projet de programme scolaire consacré à l'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité de la maternelle à la terminale.
- 29 Janv 2025

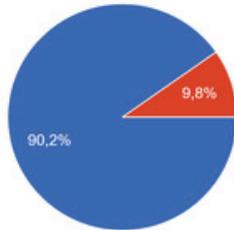
Présentation des nouveaux programmes EVARS au Conseil Supérieur de l'Education (CSE)

Des Assistant.e.s Social.e.s Scolaires impliqu.e.s !

*Sondage réalisé par le SNUASFP en Janvier 2025

3- Mettez-vous en place des actions collectives en lien avec l'Education à la Vie Affective et Sexuelle ?

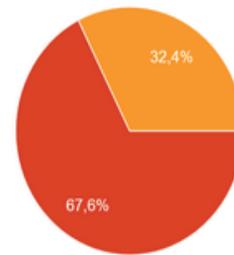
82 réponses



● oui
● Non

4 - Est-ce que vous intervenez seul.e ou à plusieurs ?

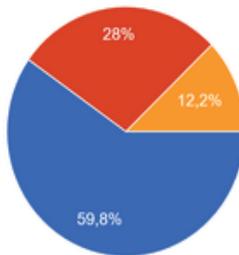
74 réponses



● Seul.e
● A deux
● A plusieurs

5 - Avez-vous suivi une ou des formations sur l'EVARS ?

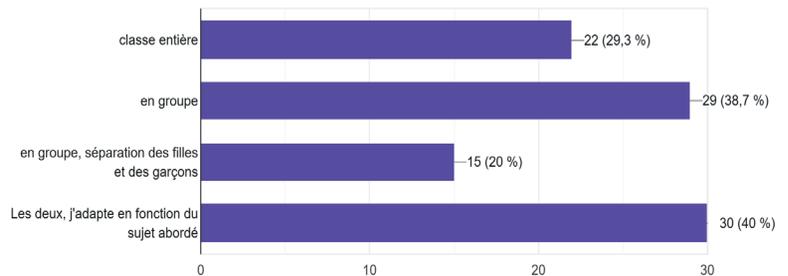
82 réponses



● oui
● Non
● Plusieurs

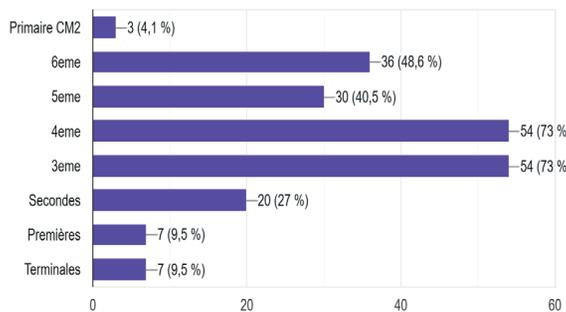
7 - Vous intervenez en classe entière ou en groupe ?

75 réponses



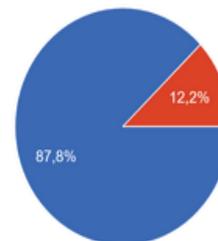
8 - Combien de niveaux sont concernés par vos interventions chaque année ?

74 réponses



13 - Les responsables légaux sont-ils informés en amont de votre intervention ?

74 réponses



● oui
● non

Paroles d'Assistantes sociales

EVARS :
une mise en place parfois laborieuse et des complications après les interventions.

L'information aux parents facteur d'absentéisme aux interventions EVARS

L'information aux parents est primordiale car l'Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle complète les apports des parents sur cette question. J'interviens dans un collège REP+. A partir des classes de cinquième le taux d'absentéisme lors de ces interventions augmente considérablement pouvant aller jusqu'à diviser la classe par deux. Un élève est passé par-dessus le grillage pour éviter ce cours, un autre s'est caché sous l'escalier mais la plupart ne viennent tout simplement pas à cette journée-là.

Certains parents interrogés mettent en avant des raisons religieuses : « ces interventions n'ont pas à avoir lieu dans les établissements scolaires », « l'école coranique s'en charge », « vous incitez à avoir des rapports sexuels ». Les élèves adoptent le même discours parental et l'imaginaire prend le dessus « vous allez nous montrer comment on fait l'amour ».

Aussi suite aux polémiques sur l'EVARS diffusées massivement sur TikTok les parents se sont positionnés contre dès la maternelle imaginant que des contenus inadaptés seraient diffusés à leur enfant. Le café des parents a été un outil pour décliner les objectifs de l'EVARS et expliquer le sens des actions effectuées en fonction des niveaux d'âge. En primaire nous n'avons plus de retour négatif à ce sujet.

La présentation des contenus et des outils utilisés en amont des interventions apparaît comme indispensable pour lutter contre cet absentéisme EVARS. Il reste maintenant à trouver quelle forme de réunion/moment convivial est le plus adapté pour informer le plus de parents. A vos idées !

Les propos déformés et des rumeurs à la clé : quand l'imaginaire dépasse le réel !

Pourquoi est-il important de toujours faire ces interventions à deux ? pourquoi faut-il des personnels formés ? Je vais vous donner quelques exemples.

Après une intervention la principale du collège nous interpelle avec l'infirmière au sujet de nos interventions. Une mère de famille a appelé : son fils de troisième lui a dit que nous avions mimé une fellation pendant le cours d'EVARS. Ma collègue a contacté la mère de famille pour expliquer le contenu de l'intervention expliquant que certains élèves avaient accepté de faire la pose du préservatif, que cela n'était pas obligatoire ; et que nous abordions la question de la pornographie pour les mineurs, ce n'était donc pas pour mimer une fellation face à des mineurs !

La mère a remercié pour les explications données et a repris avec son fils ces propos.



Suite à une intervention en cinquième avec une professeur il y a eu une rumeur : les profs se touchent ! L'objectif était de parler des relations amicales et amoureuses. En début de l'intervention, nous avons joué une petite scène avec la collègue où elle me prenait par les épaules afin de les amener à réfléchir sur les contacts physiques entre eux. Alors oui, les intervenantes se sont touchées les épaules et j'ai montré au-dessus de mon jean où était l'intérieur des cuisses lorsqu'il a été abordé les attouchements sexuels. Avant de commencer chaque intervention dans les autres classes de cinquièmes, nous avons dû commencer par reprendre cette rumeur (après notre scénette bien sur !). Pour autant, l'année suivante nous avons fait autrement. Il n'est jamais simple d'être victime de rumeurs sur ce sujet et je m'inquiète surtout de l'impact que cela pourrait avoir sur le lien de confiance que j'ai avec les familles.

Lise - Académie d'Orléans-Tours

Comment faire des séances EVARS sans moyen ni formation ?

Notre circulaire de mission de 2017 prévoit que nous devons "participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté". Les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en font partie. Cependant, nous manquons de formation. C'est un sujet sensible, que les élèves comme les parents peuvent appréhender. Nous nous devons de transmettre des informations vérifiées et de tenir une posture professionnelle adéquate. Notre formation initiale est incomplète sur ce thème et les données scientifiques évoluent chaque année, ce qui nécessite de mettre régulièrement à jour nos connaissances.

J'ai eu 4 jours de formation, il y a 2 ans, avec 3 collègues (prof, cpe et IDE) d'un collège, suite à l'envie de créer un vrai programme d'éducation à la sexualité de la 6ème à la 3ème. Depuis, deux de ces collègues ont quitté l'établissement et la 3eme a été 1 an en arrêt.

Résultat : nous n'avons pas vraiment pu mettre en œuvre les acquis de la formation. De nouveaux collègues sont volontaires sur ce collège pour intervenir mais il faudrait qu'ils soient formés pour une culture commune, une découverte d'outils...

Le Rectorat ne propose pas à l'heure actuelle de nouvelle formation (sauf peut-être pour les nouveaux personnels IDE et AS).

J'ai échangé avec une CPE du Puy-de-Dôme et formatrice en EVARS lors d'un stage syndical.



Elle me disait être sollicitée par d'autres académies pour faire des formations mais très peu par la nôtre, en dehors d'une formation complémentaire d'un jour pour celles et ceux ayant déjà fait celle de 4 jours. Elle a pourtant passé le CAFFA à la demande du Rectorat et d'autres personnels ont été formés pour devenir formateurs et formatrices. Comment nous demander de faire de l'EVARS sans mobiliser des moyens humains et/ou financiers?

Murielle -Section de Clermont-Ferrand

Se syndiquer



Notre site



SURFEZ SUR LE WEB

www.snuasfp.fsu.fr

Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.



SNUASFP FSU

22 Rue Malmaison - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01 41 63 27 55

Directeur de publication : Brice CASTEL

Impression : IMPRIMERIE L'IMPRIME

93330 Neuilly-sur-Marne

Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE

Conception graphique : Jeanet MELEZAN

CPPAP : 1027 S 06656

Ont participé à cette revue :

Albine Caillié - Brice Castel - Célia Boudefoua - Lise Bazier - Murielle Barthomeuf - Nathalie Duvivier

Bien préparer sa séance et poser le cadre, c'est absolument essentiel

Lors de nos interventions en EVARS nous préparons nos séances selon les classes d'âge des élèves. Nous commençons toujours par nous présenter et expliquer ce que nous allons faire ensemble en 2 heures. Nous affichons et expliquons les règles de fonctionnement en groupe respect, bienveillance, confidentialité, non jugement, écoute...

Nous organisons ensuite des jeux brise glace de présentation (prénom/qualité) pour apprendre à se connaître (ceux qui comme moi aiment), de cohésion et de confiance (la feuille à l'épaule), d'attention à l'autre (dans l'ordre) des émotions (les bonjours).

Ces jeux permettent de se sentir en sécurité et de bonne humeur.

« Le jeu est la forme la plus élevée de la recherche » Einstein.

Selon les classes nous utilisons des outils différents :

✓ **Pour les 6e** : Photo langage

✓ **Pour les 5e** : Brainstorming en groupe sur des mots (la puberté, l'adolescence, le consentement), puis en groupes non mixtes de répondre à des questions :

- Qu'est-ce que j'aime dans le fait d'être une fille et ce que je n'aime pas
- Qu'est-ce que j'aime chez les garçons et ce que je n'aime pas

Pour les filles et l'inverse pour les garçons.

✓ **Pour les 4e** : Un blason en groupes avec comme sujet la pornographie : leur définition de la pornographie, quels risques à regarder ? Et comment s'en protéger ? Puis un jeu avec le violentomètre sur le consentement et diffusion d'une vidéo sur le consentement (la tasse de thé)

✓ **Pour les 3e** : Un brainstorming en groupe puis des jeux de rôle avec des scénettes proposées sur des sujets qui les concernent (homophobie, cyberharcèlement, pornographie, consentement...)

Les séances sont systématiquement terminées avec une évaluation rapide de la séance.

Ces interventions sont toujours réalisées en binôme le plus souvent avec des professions différentes (assistante sociale/infirmière..).

La relation avec les élèves est plus riche.

Quand l'un est animateur principal, l'autre observe les

Les concepts de viol et de consentement ne sont pas si difficiles à appréhender, quoique.....mais si on explique comme ça :

→ Si tu me demandes 5€ et que je suis trop bourrée pour dire non...Tu ne peux pas te servir et prendre 5 € dans mon portefeuille....juste parce que je n'ai pas dit non.

→ Si tu me braques un flingue sur la tempe pour que je te donne 5€, tu as quand même volé 5€....

Même si techniquement c'est moi qui te les ai donné.

→ Si je te laisse m'emprunter 5€.....

Cela ne laisse pas le droit à ton pote de se servir automatiquement dans mon porte-monnaie, sous prétexte que « tu lui as donné à lui, pourquoi pas à moi ?

→ Si tu me voles 5€ et que je ne peux pas le prouver face à un tribunal.....

Cela n'empêche PAS que tu m'as quand même volé 5€.

→ Ce n'est pas parce que je t'ai un jour prêté 5€....

Que je dois te donner de l'argent n'importe quand, dès que tu en as envie.

Si toooooout cela te paraît parfaitement clair, logique et facile à comprendre....alors....Comment ça se fait que tu ne comprenes pas bien ce que c'est que le viol , ce qu'est un consentement ?

réactions des élèves et peut ainsi intervenir rapidement si besoin sans que l'animation soit interrompue et permet de répondre personnellement si un.e élève se sent mal et, si besoin, de sortir avec lui ou elle. Cela arrive très régulièrement et il n'est pas possible ni de ne pas répondre à une détresse, ni de suspendre l'intervention, au risque que tous les autres élèves détournent leur attention ce qui peut renforcer le mal être du jeune.

Les élèves doivent se sentir en sécurité durant l'animation.

L'EVARS ne peut être dispensée dans un cours descendant, si on souhaite que tous les élèves participent, ils doivent sentir que leur parole est entendue et prise en compte et au sérieux. Les réponses apportées doivent être au plus près de leurs préoccupations/questionnements et de source sûre et informée.

Un professeur m'a un jour demandé conseil, car il venait de faire une séquence d'éducation à la sexualité et un jeune est lui faire des révélations. Il a réalisé qu'il n'était pas du tout formé pour ce genre de situation et s'inquiétait de devoir affronter le regard de ce jeune jusqu'à la fin de l'année scolaire et que ce jeune doive affronter le regard de son professeur à qui il avait parlé. Son bouleversement était réel et même si je l'ai accompagné pour faire un écrit pour ce jeune et que j'ai accompagné le jeune ensuite, il a réalisé qu' 'il n'était pas prêt, même avec une formation, à risquer de se retrouver dans cette situation dramatique.

Je lui ai aussi précisé que si pour quelque raison que ce soit, il n'était pas venu me voir pour témoigner de ce vécu, il aurait été susceptible de se retrouver devant un tribunal pour non assistance à personne danger. Et qu'il est également susceptible d'avoir à témoigner au tribunal si ce fait passe en justice. Je crois que je lui ai fait peur.

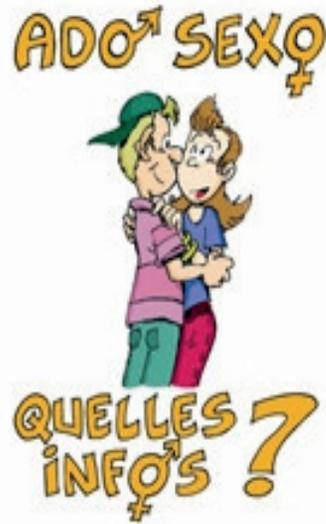
Véronique - Académie de Normandie

Depuis 4 ans, j'interviens avec ma collègue infirmière auprès des 2nde, en demi-groupe, sur les relations filles/garçons. L'objectif, c'est de parler avec les élèves des relations avec les parents, des relations amicales, amoureuses et d'aborder la contraception et le consentement...On fait ça sous forme de jeu.

On utilise « AdoSexo » qui peut s'adresser tant aux lycéens qu'aux collégiens de 4ème/3ème. Il se présente sous forme de cartes où sont notées des affirmations. Les élèves par groupe de 3-4 en piochent une et doivent réfléchir ensemble s'ils sont d'accord ou non avec l'affirmation inscrite. Ensuite, on se réunit et les élèves présentent leur carte et leur argumentaire aux autres groupes. C'est à cette occasion qu'on définit certains termes (puberté, consentement...) et qu'on crée du débat. C'est une action qui fonctionne très bien.

Les élèves sont ouverts d'esprit, c'est un très bon moment et c'est une autre manière de les rencontrer. Je prends beaucoup de plaisir à mener cette action.

Célia - SNUASFP FSU Versailles



Pour conclure : Une **EVARS** de qualité, à la hauteur des enjeux, exige :

- **Des professionnels suffisamment nombreux, formés** et avec le temps nécessaire pour préparer des interventions de qualité ;
- Les séances doivent se faire en **binôme pour avoir une complémentarité** des approches mais aussi pour mettre en place des **pédagogies et des outils appropriés. La co animation a toujours été fortement préconisée** au vu du fonctionnement interactif de ces interventions et des réactions qu'elle peut susciter auprès des élèves pouvant être déstabilisant pour une intervenante seule et qui, à plusieurs, permet de poursuivre plus aisément l'intervention. Cette coanimation est d'autant plus indispensable lors de réaction/révélation d'élève victime de violence car cela permet sa prise en charge dans un moment particulièrement déstabilisant tout en continuant avec les autres élèves.
- **Un temps d'explicitation et de dialogue avec les élèves.** Nous ne sommes pas là sur des sujets où la parole est descendante mais bien qui réclament **une approche interactive** ;
- **Un temps d'explicitation et de dialogue avec les familles** pour faire tomber les craintes et déjouer les rumeurs
- **Un temps de présence suffisant** pour les assistantes sociales scolaires leur permettant de reprendre de manière individuelle les situations qui le nécessitent.

La Tarification solidaire mise en place par la région Bretagne est-elle vraiment solidaire ?

Une démarche informatique à effectuer

Chaque famille, ayant un ou des enfants scolarisés en lycée public ou EREA à la rentrée du mois de Septembre 2024, doit le ou les inscrire sur le site de la Région Bretagne « mon-compte.bzh » avant le 22 septembre 2024, pour pouvoir bénéficier du tarif solidaire pour l'année scolaire. Le délai est court à compter de la rentrée scolaire et n'a même pas été imaginé pour être en adéquation avec la date limite pour élaborer la demande de bourse lycée.

Pour toute inscription après cette date, le tarif le plus élevé est appliqué, soit 4,60 € pour le 1er trimestre. La tarification solidaire, dans ce cas, ne sera prise en considération qu'à compter de la facturation du 2ème trimestre.

La région Bretagne justifie la mise en place de la tarification solidaire :

- Plus d'égalité entre tous les lycéens, avec une tarification identique dans tous les établissements

- Plus d'égalité entre les familles, avec une tarification calculée selon les ressources du foyer.

La région Bretagne indique sur son site que les lycées proposent alors un repas équilibré et complet à partir de 2,70 €.

Tarif repas

RESTAURATION 2024/2025

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation ¹	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins	1		2,70 €		3 €
	A				
de 701 à 900	2		3 €		3,30 €
	B				
de 901 à 1100	3		3,30 €		3,60 €
	C				
de 1101 à 1500	4		3,70 €		4 €
	D				
de 1501 à 1700	5		4 €		4,30 €
	E				
1701 et plus ou non-inscrit	6		4,30 €		4,60 €
	F				

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier²

HÉBERGEMENT 2024/2025

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins	1		8,10 €		10,90 €
	A				
de 701 à 900	2		9 €		12 €
	B				
de 901 à 1100	3		9,90 €		13,10 €
	C				
de 1101 à 1500	4		11,10 €		14,40 €
	D				
de 1501 à 1700	5		12 €		15,50 €
	E				
1701 et plus ou non-inscrit	6		12,90 €		16,60 €
	F				

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

□ Quid des familles éloignées de l'outil informatique et de l'accès à internet ?

Les représentants de la Région Bretagne considèrent que toutes les familles ont la capacité d'effectuer la démarche informatique et ont accès à internet et un ordinateur.

Cependant, les familles les plus en difficultés, qui vivent pour beaucoup la fracture numérique, ne peuvent pas bénéficier de la tarification solidaire car elles sont mises en difficulté pour la solliciter (la tarification solidaire).

La mise en place de permanences physiques pour accompagner les familles les plus éloignées de l'informatique dans la démarche n'a pas été effective. Seul le site et un flyer indiquent des coordonnées informatiques et téléphoniques (du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures) pour répondre aux questions des usagers.

□ Une démarche complexe qui interroge

Le site d'inscription apparaît compliqué, même pour les plus aguerris de l'informatique. Il y a des allers-retours de page et parfois des familles se posent la question si elles ont bien effectué la démarche. D'ailleurs, celles qui n'ont pas bien fait sont sanctionnées et il leur est appliqué la tarification la plus élevée, soit 4,60 € le repas.

C'est un logiciel qui ne supporte pas les erreurs !

Le site de la région indique aux familles leur obligation de cocher une case qui lui donne l'autorisation de se mettre en contact avec la CAF et/ou les impôts pour récupérer leur quotient familial afin de bénéficier de la tarification solidaire. Bien sûr, il y a une case à cocher « refus d'autorisation », mais dans ce cas, la tarification la plus élevée est appliquée, soit 4,60 € le repas.

La région Bretagne ne donne alors aucune liberté aux familles de transmettre les documents relatifs au calcul

□ Un fichage parmi d'autres

Les familles sont encore fichées sur un site informatique avec des données sensibles.

Qu'en est-il de l'autorisation CNIL ?

Comment sont stockées les informations et par qui ?

*Nathalie DUVIVIER
SNUASFP FSU de l'académie de Rennes*

□ Une démarche qui n'est ni égale ni solidaire

Autre conséquence indirecte et inégalitaire : auparavant, dans plusieurs lycées bretons, les tarifs de demi-pension étaient moins élevés pour les familles.

En moyenne, il fallait compter 3,50€ le repas, alors que le tarif maximum aujourd'hui est de 4,60 €.

A cette rentrée, si l'on considère les familles qui ne font pas la démarche, ou commettent des erreurs, alors qu'elles peuvent prétendre à une tarification moindre de solidarité, cela veut dire autant de famille en difficulté.

Lorsque nous, assistantes de service social, nous en rendons compte, ce sont alors les bourses ou le fonds social lycéen qui sont sollicités pour pallier cette tarification mal calculée.

□ Une démarche qui engendre un surcroît de travail dans les lycées

Depuis la mise en place de la tarification solidaire, les personnels de gestion dans les établissements accusent un surcroît de travail. En effet, sans moyens supplémentaires, les personnels de service de gestion des établissements vérifient la tarification des élèves sur leur logiciel pour que la tarification solidaire soit appliquée au plus juste (auprès des familles), en fonction des (leur)situations familiales et financières. En effet, des familles commettent parfois des erreurs dans leurs informations, elles omettent de cocher une case ou ne vont pas jusqu'au bout de la démarche en pensant avoir validé, et la tarification la plus élevée s'applique, alors qu'elle ne le devrait pas.

C'est un travail dense qui entraîne une surcharge de travail administratif.

A chaque rentrée scolaire, l'assistante de Service Social en Faveur des Elèves qui intervient sur le lycée est interpellée par les familles qui sont en difficulté pour effectuer les démarches, car trop éloignées de l'informatique ou dans l'incapacité de le faire.

Cela reste de l'accès aux droits, mais cela engendre un surcroît de travail des assistantes de service social et dans un temps limité.

□ Une seule réponse pour répondre à la précarité

Actuellement, les étudiants bénéficient du repas à 1€. Pour les lycéens, le tarif du repas le moins élevé est de 2,70€.

Nous devons exiger le même tarif solidaire pour tous nos collégiens, lycéens et lycéennes !

Repas à un euro pour toutes et tous !